

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes
de Cœur d'Yvelines
3 rue de la mairie
78910 FLEXANVILLE
Tél: 01.34.87.23.05
Fax: 01.30.88.30.65

JANVIER
2017



Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr
Site : www.flexanville.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/01/2017

L'an deux mil dix-sept,
Le sept janvier à dix heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Filipe MARTINS, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absents et excusés : Nadine PERRIN, procuration à Edite DA SILVA
Christian JAROSZ, procuration à Didier SAUSSAY
Régine CENAC-MORTHE

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

TRAVAUX

- **CONTRAT RURAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le nouveau contrat rural (CoR) voté par le Département et la Région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau contrat rural.

- **AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE TESSE**

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis des bureaux d'études JSI et Foncier Experts pour l'aménagement des trottoirs de TESSE.

Le Conseil Municipal après consultation de l'avis d'Ingénieur Y et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de choisir la société JSI.

INTERCOMMUNALITÉ

- **TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A CŒUR D'YVELINES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 12 voix POUR et une abstention, s'oppose au transfert de la compétence d'élaboration du PLU à la Communauté de Communes.

- **MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR D'YVELINES**

Monsieur le Maire présente au Conseil les nouveaux statuts de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.